

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2022

## COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLE/SARTHE se sont réunis à la salle Jean-Michel Bazire, avenue du Québec, sous la présidence de Monsieur Olivier DUBOIS, Adjoint au Maire, sur convocation adressée le 8 mars 2022.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M Olivier DUBOIS, Mme Esther LEBOULEUX, M. Nicolas RENOU, Mme Geneviève POTIER, M. Benoît LEGAY, Mme Muriel PETITGAS, MM. Denis ROCHER, Jean-Pierre FERRAND, Mmes Anne-Marie FOUILLEUX (arrivée en cours de séance à 19 heures 45), Flavie GUIMBERT, MM. Philippe MERCIER, Rémi MAREAU, Mmes Blandine LÉTARD, Barbara ANIS, M. Alain PONTONNIER, Mmes Magali MOYON, Julie RIÉJOU, MM. Xavier FALLARD, Stéphane PELTIER, Mme Anaïs LAUNAY, M. Abdelkader HADJI, Mme Françoise RICHARD, M. Jean DISTEL, Mme Maryline CHAUDET.

### ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

MM. Sébastien FREULON, Adrien LE DRÉAU, Julien HÉRAULT, Philippe de JOCAS, Nicolas LEUDIÈRE, Marc JOULAUD, Mmes Mylène MONTRON, Manuela GOURICHON, Marie-Paule FRÉMONT.

Monsieur Sébastien FREULON donne procuration à Madame Barbara ANIS

Monsieur Adrien LE DRÉAU donne procuration à Madame Anaïs LAUNAY

Monsieur Julien HÉRAULT donne procuration à Monsieur Abdelkader HADJI

Monsieur Philippe de JOCAS donne procuration à Monsieur Xavier FALLARD

Monsieur Marc JOULAUD donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX

Monsieur Nicolas LEUDIÈRE donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS

Madame Mylène MONTRON donne procuration à Madame Magali MOYON

Madame Manuela GOURICHON donne procuration à Monsieur Alain PONTONNIER

Madame Marie-Paule FRÉMONT donne procuration à Monsieur Philippe MERCIER

---

## **1) MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SÉANCE**

*Vu la promulgation de la loi Vigilance sanitaire le 10 novembre 2021,*

*Monsieur le Maire rappelle les modalités d'organisation de la séance et indique les conditions de quorum et pouvoirs (procuration).*

### **1) Modalités de tenue des réunions du conseil municipal**

*Le dispositif dérogatoire permettant de se réunir sans public ou avec un nombre limité, est reconduit.*

*La séance se déroule en présentiel, dans une grande salle permettant une surface suffisante par personne, avec respect des gestes barrières, le port du masque restant obligatoire.*

*Pour ce faire, la séance publique se déroule hors de l'Hôtel de Ville, à la salle Jean-Michel Bazire située avenue du Québec en présence du public limité à 40 personnes.*

*Conformément à l'article 47-1 du décret, le pass sanitaire n'est pas demandé pour les réunions d'organes délibérants.*

## **II) Quorum et pouvoirs (procurations)**

*Au vu de cette dérogation, les établissements publics ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Un même conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.*

*Cette dérogation au quorum est maintenue jusqu'au 31 juillet 2022. Cette dérogation ne porte pas atteinte au principe selon lequel un membre peut être porteur de deux pouvoirs.*

*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces nouvelles modalités.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **2) DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE**

*En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme secrétaires de séance :*

*Madame Magali MOYON*

*Monsieur Rémi MAREAU*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **3) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022**

*L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa version actuelle et modifiée par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), dispose que, "dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette....».*

*Destiné à favoriser l'information des élus et des citoyens sur la vie municipale, le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B) 2022 s'inscrit dans les attendus de la nouvelle rédaction de l'article L 2312-1 du CGCT.*

*Il tient, en effet, compte des éléments du contexte général de la situation économique et des finances publiques. Il propose des orientations en ce qui concerne les finances de la collectivité, ainsi que pour les ressources humaines et la dette. Il présente, de manière thématique, les principales orientations qui seront traduites dans le budget primitif 2022.*

**Le Maire,**

### **I- Le contexte général**

*Depuis plus de 2 ans maintenant, tous les pays font face à une pandémie mondiale d'ampleur totalement inédite de notre époque contemporaine. Nous peinons à en sortir même si les derniers indicateurs tendent à se vouloir rassurants. Notre économie, notre système de santé, et les efforts portés par chacun, pour faire face, laisseront des stigmates que seul le temps pourra effacer.*

*Maintenant, nous devons affronter un contexte international extrêmement tendu depuis le déploiement des troupes russes en Ukraine.*



*Vous me permettrez d'ailleurs d'avoir, ce soir, une pensée particulière pour le peuple ukrainien. L'ampleur du conflit et l'extrême précarité dans laquelle se retrouve cette population nous rappelle avec violence à quel point la paix est une notion et un état d'une grande fragilité.*

*Nous sommes encore meurtris des conflits qui ont embrasé l'Europe il y a plusieurs décennies. Nous avons donc tous été choqués, émus, interloqués par ce que nous avons pu voir ou entendre de cette guerre.*

*A titre personnel, j'ai été particulièrement touché par le formidable élan de solidarité que les saboliens ont manifesté à cette occasion. La collecte organisée en mairie a vu les dons afflués dans des proportions que nous n'aurions même pas pu imaginer. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui se sont mobilisés. Une fois de plus, l'esprit de solidarité qui anime notre ville a fait la démonstration de sa grandeur.*

*Dans ce contexte international particulièrement tendu nous subissons déjà et subiront encore demain des conséquences négatives sur la croissance économique mondiale.*

*En effet, les mesures prises par les USA, l'Europe, la Grande Bretagne et d'autres à l'encontre de la Russie vont avoir des répercussions sur le prix des énergies et des ressources agricoles.*

*La reprise économique de 2021 avait déjà alimenté le redémarrage de l'inflation et l'augmentation de la demande. Cette situation occasionne des problèmes d'approvisionnements, crée des goulots d'étranglements voire des pénuries : ce qui handicape fortement les entreprises.*

*L'augmentation de l'inflation devrait avoir pour effet, à moyen terme, la hausse des taux d'intérêt. Or, tous les pays ont très largement financé la reprise grâce à l'emprunt et vont subir un alourdissement des dépenses publiques du fait de l'augmentation des intérêts.*

*Au niveau européen, même si l'entente des pays semble au rendez-vous face à la Russie, la situation demeure à être consolidée. En effet, l'arrivée d'un nouveau chancelier en Allemagne, les élections présidentielles et législatives imminentes en France sont des facteurs d'incertitude face aux décisions européennes à venir et notamment au niveau financier.*

*Pour ce qui est de l'analyse nationale, la politique du « quoi qu'il en coûte » a permis d'alimenter une croissance économique estimée à 6 % par l'INSEE en 2021, soit 2 points de plus que prévu dans le budget initial. L'inflation a atteint 3,2 % en fin d'année, ce qui a occasionné une revalorisation du SMIC en octobre 2021 et en janvier 2022, phénomène risquant l'accélération de l'inflation pour 2022.*

*Dans ce contexte, les ressources majeures des collectivités, du fait de la réforme fiscale de 2021, seront issues majoritairement de la croissance économique. En effet, la compensation de l'exonération de la Taxe d'Habitation est prélevée sur la TVA qui complète ainsi la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.*

*La perte d'autonomie financière des collectivités est donc accrue et il s'en suit donc une fragilité pour mener à bien leurs projets sans avoir recours à l'endettement, sauf à trouver des économies de fonctionnement.*

*Ces dernières sont d'ailleurs difficiles à réaliser. En effet, nous subissons une très forte augmentation des prix des fluides, de l'ordre de 30 % à aujourd'hui. Nous devons, néanmoins, maintenir notre vigilance puisque le conflit entre la Russie et l'Ukraine pourrait encore agir sur les cours et nous contraindre à revoir cette augmentation à la hausse.*

*En conséquence, afin d'agir en responsabilité, le budget prévisionnel 2022 devra tenir compte de ces évolutions et d'un contexte géopolitique incertain. Nous pourrions, ainsi, être amenés à revoir certains montages de projets, à les optimiser mais surtout garder le cap de la dynamique.*

## **II- Les orientations budgétaires de la ville en 2022**

*Dans ce contexte, nous devons plus que jamais maîtriser strictement nos dépenses publiques et il convient de définir, avec la plus grande prudence, les orientations budgétaires de la commune.*

*Au moment de la préparation de ce rapport d'orientations budgétaires, il nous incombe, d'une part, d'assumer la charge des engagements passés pour le Pôle Culturel notamment et qui se sont imposés (soit environ 30 % du PPI sur 2022) et, d'autre part, de répondre aux attentes des saboliens.*

*Je profite d'ailleurs de ce moment pour informer l'assemblée que la récente défection d'une entreprise sur ce projet va retarder la livraison du Pôle Culturel et engendrer un surcoût que nous ne sommes pas encore en mesure d'évaluer à ce jour.*

*Cette équation complexe doit tenir compte de l'encours de la dette existante qu'il serait irresponsable d'accentuer et l'audit financier nous l'a d'ailleurs rappelé.*

*La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit donc être admise par tous afin de préserver notre capacité à investir.*

### **LE FONCTIONNEMENT**

#### **- Présentation globale des recettes**

*Les recettes réelles devraient être comprises aux alentours de 16 500 000 €.*

*Depuis 2013, la ville de Sablé au titre de la solidarité nationale subit une baisse de ses dotations. En 2025 notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera réduite à 0 et sera négative en 2026.*

*Cette situation nous oblige à explorer toutes les pistes et à ne négliger aucun effort si nous voulons maintenir une capacité d'autofinancement satisfaisante.*

### **LES PERSPECTIVES GÉNÉRALES**

*Après une longue période de pandémie, les villes à taille humaine comme la nôtre séduisent les habitants des grandes agglomérations qui souhaitent investir un cadre de vie plus serein, proche de la nature mais qui dispose des infrastructures nécessaires à l'épanouissement familial, personnel et professionnel.*

*Sablé a donc sa carte à jouer et ces perspectives doivent conduire nos actions afin de saisir l'opportunité qui nous est offerte de regagner en nombre d'habitants après le déclin de ces dernières années que nous ne pouvons que regretter.*

*C'est en sens que la Ville va lancer 3 appels à projets en 2022 pour enrichir et diversifier son offre en matière d'habitat mais aussi de surfaces commerciales.*

*Nous devons également faire face à un patrimoine immobilier conséquent et très souvent vétuste ou pas entretenu depuis plusieurs années. De nombreuses acquisitions ont, en effet, été réalisées au cours des décennies passées sans intention prédéterminée sur leur usage et/ou leur destination.*

*Ces nombreuses propriétés inactives engagent un plan de charge conséquent pour notre ville tant au niveau des impôts et taxes, que de l'entretien ou de la consommation énergétique.*

*Nous allons donc engager une opération de cessions immobilières. Il convient de recentrer nos ressources sur les objectifs à atteindre tout en permettant à des bâtiments, aujourd'hui sans usage, de retrouver une véritable destination.*



*Nous avons pour objectif de poursuivre nos projets structurants d'investissement, tels que le schéma de mobilités douces, la mise aux normes de bâtiments publics trop longtemps négligés. Nous avons des nombreux bâtiments énergivores et l'anticipation de mesures concrètes pour faire des économies n'est plus aujourd'hui un questionnement mais bien une finalité.*

*Une réflexion nécessaire devra également être engagée afin de maîtriser nos dépenses énergétiques compte tenu des hausses constatées et à venir ; au-delà de l'enjeu de maîtrise de nos dépenses il nous appartient également de les réduire afin de poursuivre notre accompagnement à la transition écologique.*

\*\*\*\*\*

**Muriel PETITGAS**, en charge des Finances et du Budget :

Présentation globale des dépenses

*Malgré un contexte difficilement maîtrisable dans différents secteurs, nous nous devons de maintenir une gestion rigoureuse face à notre volonté de dégager une épargne brute d'au moins 2 000 000 €, ce qui n'est pas encore acquis pour 2022.*

*Les efforts fournis jusqu'à aujourd'hui doivent être prolongés voire accentués.*

*Nous envisageons des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 14 300 000 €.*

**Les charges à caractère général :**

*L'ensemble des achats nécessaires à la Ville pour réaliser ses activités représentent plus d'un tiers des charges totales et devraient s'établir à plus de 5 000 000 €. Cette hausse substantielle s'explique malheureusement par la seule flambée du coût des fluides (+ 470 000 € pour le gaz et l'électricité).*

**Dépenses du personnel :**

*Ce poste est le plus important des charges de fonctionnement et il devrait augmenter notamment pour des besoins supplémentaires au niveau de la sécurité et du Centre de Vaccination. Nous souhaiterions les limiter à 5 722 000 € au plus.*

**Les reversements opérés par la Ville :**

*Le FPIC, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, élément de solidarité nationale a progressé et devrait se stabiliser aux alentours des 375 000 € (contre 340 000 € en 2021).*

**Les frais financiers :**

*Les intérêts de la dette en nette diminution du fait de la faiblesse des taux sont estimés à moins de 700 000 € pour 2022 contre 774 000 € en 2021.*

**L'épargne brute :**

*L'objectif est de préserver cette différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 000 000 € afin d'honorer le remboursement annuel de la dette à savoir 1 772 000 €.*

*Ceci étant, l'autofinancement dégagé restera relativement faible.*

### **La dette :**

A la fin de l'exercice 2021, l'encours de la dette est toujours de l'ordre de 20 000 000 € (19 868 728 € exactement). Le taux moyen s'élève à 3,47 %. Ce niveau d'endettement devra être maintenu pour les années à venir dans la mesure où l'encours de la dette s'élève déjà à 1 579 € par habitant à Sablé alors que la moyenne nationale de la strate se situe à 886 € par habitant. L'épargne brute dégagée nous oblige à étaler les objectifs d'investissements afin de limiter le recours réel à de nouveaux emprunts à hauteur de 2 000 000 € par an et maintenir ainsi un niveau stable de l'endettement de la ville.

L'épargne nette doit permettre d'autofinancer une partie des investissements envisagés qui restent tributaires des ressources à provenir du prêt relais FCTVA pour environ 872 000 € pour 2022, des subventions et cessions pour environ 1 757 000 €.

### **Les produits de la fiscalité directe :**

A ce jour, le taux s'élève à 37,71 % pour un taux moyen national de plus de 45 %. Avec l'exonération de la taxe d'habitation pour la quasi-totalité des habitants, la fiscalité reste inférieure à celle des années précédentes, sauf pour les propriétaires de résidences secondaires.

Maintenir notre capacité à investir, maintenir la qualité et la diversité de nos services seront les enjeux des années à venir. Toutes les pistes pour y parvenir devront être exploitées.

### **Les produits de la fiscalité indirecte :**

L'attribution de compensation diminue à 6 842 276 € (contre 7 315 126 € en 2021), suite au transfert de compétence du Service de Transports Urbains (472 850 €).

Les autres produits s'élèveraient à 600 000 €, soit au global une somme de 7 915 000 €.

### **Les dotations de l'État :**

Selon le principe de solidarité qui consiste à prélever sur les dotations des communes les plus riches pour donner davantage aux plus pauvres, l'écrêtement conduit la Ville à constater des baisses régulières année après année, soit 80 000 € en moins pour 2021.

Pour 2022, nous pouvons estimer ces dotations à 859 000 €, soit environ 5,28 % des recettes réelles de fonctionnement, 335 000 € de DGF et 523 000 € de DSU auxquelles il convient d'ajouter les aides spécifiques (CAF notamment) mais surtout 1 522 000 € pour la compensation des bases industrielles exonérées en 2021, ce qui représenterait au total presque 2 958 000 €.

### **Produits liés à l'activité de la collectivité :**

Les prévisions nous amènent à penser que ces produits ne dépasseront toujours pas 2 000 000 €.

### **Les autres charges de gestion courante :**

Ces charges sont très orientées au soutien des actions des associations qui, au nombre de 110, représentent un moteur réel du dynamisme de la ville, tant au niveau culturel, sportif que solidaire.

La Ville prévoit de consacrer 2 368 000 € au chapitre des subventions et autres charges de gestion courante, soit 16,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette masse a diminué des 472 850 € évoqué supra pour le transfert de compétence du Service de transports urbains.



**Olivier DUBOIS**, en charge de l'Administration Générale et du Développement durable :

### **L'engagement de la ville en faveur du développement durable :**

Conformément à nos engagements, nous voulons que la Ville de Sablé s'implique pleinement pour la transition écologique et s'inscrive dans un développement plus durable et respectueux de notre environnement (faune et flore).

La mise en place d'une stratégie de régulation respectueuse du pigeon biset en centre-ville en est une parfaite illustration.

La ville de Sablé va donc poursuivre ses efforts afin de réduire son empreinte écologique, mais aussi accompagner les saboliens qui sont déjà pleinement engagés et inciter les autres à s'inscrire dans cette démarche vertueuse. Les efforts simples du quotidien et multipliés par tous constituent la base d'un développement plus respectueux. La responsabilité partagée est ainsi convoquée.

Notre action s'inscrira pleinement dans les orientations du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), mises en œuvre au sein de notre intercommunalité.

Aussi, nous avons aussi fait le choix de travailler avec le CPIE afin de profiter de leur expertise en la matière.

### **Biodiversité et végétalisation :**

Nos espaces verts seront valorisés afin de les rendre plus attractifs tout en respectant la biodiversité.

Une première campagne automnale de plantation a été mise en place en cette fin 2021 (quartier de la Rocade, et réassorts divers (Parc du Château ...). La seconde est déjà planifiée et permettra de repenser la végétalisation du quartier de Gastines. Une centaine d'arbres et arbustes (selon les besoins) seront ainsi plantés. Il est aussi prévu d'ajouter deux vergers vivriers (Gastines et Parc du Château).

Nous allons aussi poursuivre notre réflexion autour des végétaux présents. Certains buissons n'apportant que très peu d'intérêt écologique (palmes), et demandant beaucoup d'entretien (bilan carbone et coût humain) seront enlevés au profit d'espaces de biodiversité plus faciles d'entretien et propices à retrouver l'épanouissement d'une faune urbaine.

Afin d'utiliser moins d'engins thermiques, la mise en place de l'éco pâturage va être testée grandeur nature cette année par le service Espaces Verts de la ville. Ce n'est pas pour autant que les effectifs diminueront, mais le redéploiement des forces vives en place permettra d'améliorer d'autres espaces végétalisés.

Notre intérêt pour le patrimoine arboré sabolien nous pousse à rester vigilant. Une réflexion mènera à la mise en place d'une charte de l'Arbre pour Sablé.

Le souhait de la Municipalité de valoriser ses jardins familiaux va se concrétiser dès cette année. Des composteurs individuels vont être mis à disposition de chaque parcelle louée. Leur utilisation permettra aux utilisateurs de composter sur place leurs déchets verts.

La rénovation progressive et régulière des cabanons sera lancée dès cette année. Elle sera étalée sur plusieurs années.

La convention liant la municipalité aux jardiniers a été repensée pour cette année 2022, rappelant notamment les règles d'utilisation et environnementales.

### **Engagement durable avec et pour les saboliens :**

Après la mise en place du mobilier dans les parcs (printemps 2022), cette année sera consacrée à la mise en place d'un mobilier urbain plus adapté au tri et aux déchets existants. Avec la mise en place de cendriers, nous souhaitons vivement réduire la pollution liée aux mégots de cigarettes. Nous souhaitons mettre à disposition des habitants les moyens de mieux respecter leur environnement.

Des campagnes d'informations et des animations permettront une sensibilisation ciblée sur les enjeux du développement durable et des déchets jetés en ville.

*La mise en place de zones non-fumeurs autour de nos établissements scolaires viendra aussi compléter cette volonté de protéger la santé des jeunes saboliens et notre environnement, notamment le réseau de cours d'eau.*

*Le CMJ sera toujours associé à ces réflexions, en leur laissant toute latitude pour développer leurs initiatives personnelles.*

### **Responsabilité et exemplarité :**

*La mairie de Sablé poursuit actuellement le raccordement des fontaines à eau sur le réseau d'eau courante (1 fontaine raccordée et 30 prévues en 2022).*

*L'utilisation de produits d'entretien plus vertueux est aussi recherchée.*

*Nous lançons la mise en œuvre progressive d'une éco chartre sur tous les lieux et manifestations accueillant du public.*

*Cette démarche s'inscrit sur plusieurs années.*

### **Régulation des pigeons :**

*La mairie de Sablé a mis en place une stratégie respectueuse et durable pour réguler la population de pigeons. Ainsi, un prestataire extérieur a été retenu afin de gérer plusieurs axes :*

- Gestion de trois pigeoniers (il en fabrique deux nouveaux),*
- Conseils auprès de la population pour calfeutrer le bâti (privé),*
- Mise en œuvre d'aménagements spécifiques et exemplaires sur les bâtiments municipaux.*

*Cette démarche s'inscrit sur plusieurs années.*

### **La modernisation du service public :**

*En termes de modernisation du service public, 2022 sera placé sous le signe de la dématérialisation.*

*La dématérialisation, ce n'est pas seulement une transformation économique et écologique, pour une administration plus exemplaire. C'est également accélérer, simplifier et fluidifier le travail et les circuits de décision. Dématérialiser, c'est aussi permettre à l'administration de devenir plus efficace et plus collaborative, c'est faciliter le travail nomade ou au bureau.*

*C'est pour poursuivre ces objectifs que seront étudiés entre autres la dématérialisation des bulletins de salaires, des parapheurs, du courrier. Pour accompagner ces modifications de processus, des systèmes de visa ou signature électronique seront mis en place.*

*Ceci doit nous conduire à une diminution de 40 % des courriers affranchis, à la suppression des imprimantes individuelles et à une simplification profonde de nos procédures internes.*

### **Concernant le projet de la Smart City :**

*La Ville engage un projet de mise en place d'une application mobile sur notre territoire à destination des habitants de la ville, des personnes qui travaillent sur notre territoire et des touristes. Différentes briques permettront à chacun de personnaliser son application pour répondre à ses usages spécifiques en sélectionnant uniquement les services qui leur sont utiles et en adaptant chaque service à leur vie quotidienne (lignes de transport, écoles, services de proximité...). Chaque sabolien pourra y trouver les informations qu'il souhaite en terme de mobilité (horaires de train, de bus, calcul d'itinéraires, autopartage), de commerce (listing des commerçants avec les activités) ou encore le menu des cantines, la disponibilité des parkings en temps réel, etc...*

*Le projet est en cours de tests avant mise en ligne du service au printemps 2022.*



### **La mise en place du Télétravail :**

En 2022, la collectivité s'engage dans la mise en œuvre du télétravail choisi en faveur des agents dont les missions sont éligibles. Il s'agit de répondre à un sujet de préoccupation majeur des salariés et de leur encadrement qu'est la qualité de vie au travail. En limitant les temps de transports et en offrant la possibilité de travailler dans un autre environnement que le bureau, le télétravail permet aux salariés de trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, une priorité aujourd'hui largement partagée. Avec, pour notre collectivité, des bénéfices réels en matière d'absentéisme, de productivité professionnelle ainsi que de réduction du bilan carbone.

### **Les dépenses de personnel :**

Les charges de personnel (5 722 000 €, soit 40 % des dépenses de fonctionnement) constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement de la Ville.

L'attention particulière portée à ce poste au cours de ces dernières années a conduit à une maîtrise en nombre et en montant de ces charges. Pour 2022 et les quatre prochaines années, la Ville de Sablé-sur-Sarthe souhaite poursuivre cette discipline au niveau des charges de personnel, dans le contexte qui vient d'être présenté.

Cet effort, qui est celui de tous les agents de la collectivité au quotidien, devra trouver à s'intégrer dans un cadre renouvelé des perspectives d'évolution que chacun est en droit d'attendre, en reconnaissance de son implication et des efforts réalisés.

Les dépenses de personnel pour 2022 sont estimées à 5 470 000 € et il est proposé qu'elles évoluent peu entre 2022 et 2025.

Ce niveau de dépenses de personnel tient compte, pour les années à venir :

- d'une revalorisation du montant horaire brut du SMIC à 10,48 € de l'heure au 1<sup>er</sup> octobre 2021 puis 10,57 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (10,25 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et en conséquence une revalorisation de l'indice versée aux agents de catégorie C titulaires impactés).
- du gel du point d'indice qui est reconduit en 2022,
- de la revalorisation des grilles indiciaires notamment en faveur de la catégorie C,
- de la reconduction de la « Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) »,
- du maintien des taux de cotisations sociales à leur niveau de 2021,
- de l'impact des évolutions de carrière des agents (près de 1,40 % du traitement brut) en 2021.

La Ville sera donc très attentive à maîtriser l'évolution des charges de personnel. Pour les années qui viennent une stabilité globale sera recherchée, étant précisé que chaque départ sera examiné et que les services sont tenus d'expertiser les conditions dans lesquelles le service est rendu pour éventuellement dégager des marges sur ce chapitre de dépenses.

Les effectifs s'établissent au 31 décembre 2021 à 181 agents représentant 143,10 équivalents temps plein (ETP), les agents permanents représentant 109,79 ETP et les agents non permanents 33,31 ETP.

La répartition des titulaires, des contractuels et des non permanents dans les effectifs de la Ville est la suivante : 60 % sont titulaires, 4 % sont contractuels et 36 % sont non permanents.

En ce qui concerne l'absentéisme, au 31 décembre 2021 : 84 agents ont été absents pour congés de maladie ordinaire et 13 agents (57 jours) suite aux accidents de service. La durée totale de ces absences représente 3 340 jours, soit une durée moyenne de 35 jours. Cela représente un taux moyen de l'ordre de 6,3 %.

Dans le cadre de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, les collectivités auront à poursuivre le travail engagé afin d'arrêter les lignes directrices de gestion

déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences à partir des données du Rapport Social Unique (ancien bilan social), outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial et permet d'apprécier la situation d'une collectivité.

Lors du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel, les comités sociaux territoriaux, issus de la fusion entre les comités techniques et les comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, verront le jour.

### **L'action sociale :**

En matière d'action sociale, les actions d'ores et déjà engagées, [l'accès aux restaurations collectives au CFSR Les Rives de Sablé et au foyer des Bazinières, l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et le soutien à l'amicale VILDIS], représentent des dépenses de l'ordre de 68 000 € qui seront reconduites.

La ville mobilise par ailleurs le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de favoriser l'insertion dans l'emploi au sein des services communautaires et la mise en place des moyens nécessaires à l'exercice de leur métier.

### **Le dialogue et la politique sociale :**

Initié en 2021, le dialogue intensif avec les représentants de personnel et les organisations syndicales sera poursuivi et formaliser sous la forme de rencontres périodiques.

Dans la continuité du travail réalisé pour la mise en place des 1 607 H dans notre collectivité, un outil commun de maîtrise du temps de travail devra être mis en place.

Un tableau de bord mensuel des indicateurs RH sera également décliné par direction et communiqué aux agents.

Enfin deux études seront menées pour évaluer la possibilité de mettre en place des Tickets Restaurants ou pour accompagner les agents à la souscription d'une complémentaire santé.

### **La formation :**

En ce qui concerne les formations, un plan pour les exercices 2022 - 2023 sera adopté. Il devrait s'articuler ainsi :

- Formation des encadrants, communication interpersonnelle,
- Formations en matière d'hygiène et de sécurité,
- Gestion de projets en transversalité,
- Sécurisation de l'exercice des missions des agents,
- Renforcement des capacités managériales,
- Évolution professionnelle des agents.

Au titre de 2021, la ville de Sablé-sur-Sarthe y a consacré 38 314 €, chiffre inférieur aux consommations habituelles compte tenu de la crise sanitaire. Cet effort sera reconduit sur les prochaines années.

### **Les Services Généraux - État Civil, Cimetières et Élections :**

Le relèvement des concessions en état d'abandon a débuté en 2021 et sera poursuivi en 2022.



### **Guichet Unique - Vie Associative et Citoyenne :**

*Le déménagement du Guichet Unique au sein de l'Hôtel de Ville sera réalisé courant mars 2022, ce nouvel espace dans le hall de l'Hôtel de Ville permettra à l'utilisateur de bénéficier de plus de services dans un même espace commun.*

*D'autre part, la démarche de dématérialisation des inscriptions est poursuivie afin de rendre accessible plus facilement aux citoyens l'accès aux démarches dans le cadre de la scolarité de leurs enfants.*

### **Service Logistique :**

*En 2022, le service de la Vie Associative poursuivra sa dynamique pour proposer aux associations leur participation à des événements afin de promouvoir leurs activités et éventuellement permettre des entrées d'argent par le biais de buvette ou bien encore la mise à disposition de l'espace Henri Royer... La période estivale sera propice à la mise en œuvre d'actions dans le centre-ville en partenariat avec le milieu associatif qu'il soit sportif ou culturel.*

\*\*\*\*\*

### **Esther LEBOULEUX, en charge des affaires Scolaires, de la Famille et du lien Social :**

*Les effectifs de la rentrée scolaire 2021 se sont maintenus par rapport à l'année précédente.*

*Cette année scolaire 2021 - 2022 est à nouveau marquée par la pandémie de la COVID 19. L'ensemble des protocoles sanitaires ont été mis en place ce qui a permis de maintenir l'ouverture de l'ensemble des écoles. Un travail de concertation permanent est mené entre les services de la collectivité et les services de l'Education Nationale.*

*Pour la rentrée 2022, il est prévu l'ouverture de deux classes sur l'école Saint-Exupéry suite au dédoublement des classes de Grande Section.*

*Compte tenu d'une augmentation importante des effectifs sur l'école Saint-Exupéry et d'effectifs stables mais qui restent fragiles sur les écoles Gilles Ménage et le Pré, il est envisagé pour la rentrée 2022 de modifier la carte scolaire.*

*Cette année, il sera encore proposé aux écoles de travailler sur des projets communs à l'initiative de la collectivité (ex challenge développement durable, challenges sportifs).*

*Les Interventions en Milieu Scolaire encadrées par des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) seront maintenues auprès des scolaires ainsi que les deux orchestres à l'école. Des projets spécifiques seront également mis en place dans les deux écoles inscrites dans le dispositif CLA (Gilles Ménage et Le Pré) avec notamment la mise en place de chorales. Un projet sur l'Afrique est également prévu sur l'école Gilles Ménage.*

*Des travaux de réaménagement seront également entrepris sur l'école du Pré.*

*Comme chaque année, la Ville apportera un soutien au fonctionnement des écoles privées sur la même base que celui des écoles publiques.*

*Concernant le périscolaire, une enveloppe de 30 000 € sera prévue pour l'installation de deux selfs en 2022. Ce projet veut à la fois répondre aux objectifs de responsabilisation notamment contre le gaspillage alimentaire et de valeurs éducatives tournées vers l'autonomie de chaque élève.*

*Les espaces leçons, dans toutes les écoles, seront poursuivis. Ces activités restent un temps important pour observer les difficultés des enfants, les accompagner et imaginer de nouveaux dispositifs ou de nouvelles méthodes de soutien.*

La Ville va maintenir l'ouverture des accueils de loisirs les mercredis sur trois sites : Bouskidou, Le Rosay et l'école Saint-Exupéry. Les transports liés au ramassage des enfants seront facturés à compter de septembre 2022 sur le même tarif que les garderies. Les Tickets Sports Loisirs seront également reconduits sur chaque période de vacances scolaires (excepté Noël).

### **Concernant L'Espace Henri Royer :**

L'espace Henri ROYER ouvrira de mi-juin à fin août et continuera à proposer des activités nautiques et de loisirs pour les familles. L'espace de restauration sera offert et mis à disposition des initiatives associatives en soirée et le week-end.

Un espace boissons, glaces, viennoiseries sera accessible aux visiteurs tous les après-midis 7 jours/7.

Il sera également possible de réserver des pique-niques dans le cadre du label vélos.

Une scène ouverte permettra également aux talents locaux de se produire librement tout au long de la saison sur le site.

### **Le Conseil Municipal de Jeunes :**

Le Conseil Municipal de Jeunes participe à la vie locale et est force de propositions pour de nombreux projets : collecte de jouets, ramassage des déchets, participation éventuelle à des commissions ville et/ou extra-municipales.... Le budget de fonctionnement sera reconduit.

### **La Parentalité :**

Le temps des parents consiste en des interventions, des groupes de paroles à destination des familles.

En raison de la pandémie, les interventions ont été suspendues puis ont repris mais en dehors des écoles. Les temps sont organisés sur la Maison de l'Enfance. Le budget de fonctionnement est maintenu.

### **Les relations avec la Caisse d'Allocations Familiales :**

Le Contrat Enfance Jeunesse qui lie la Ville de Sablé-sur-Sarthe avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) va être résilié et sera remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette CTG sera portée par la Communauté de commune du Pays sabolien et intégrera l'ensemble des actions financées par la CAF portées par les communes de la Communauté de communes.

### **Le Point Information Jeunesse (PIJ) :**

Les actions du PIJ seront reconduites cette année avec autant que possible des actions hors les murs afin d'aller vers les jeunes dans les établissements scolaires notamment. Les actions du PIJ seront reconduites, à savoir : "job dating" d'été, formation "baby sitting", semaine de la contraception, atelier de sensibilisation sur l'engagement et la promotion de la mobilité internationale auprès des collégiens et des lycées.

### **Les chantiers argent de poche :**

En 2022, les chantiers argent de poche, très attendus des jeunes saboliens, seront prorogés. Pour mémoire, l'objectif est de leur permettre de gagner 75 € en une semaine en réalisant un chantier, une action en faveur de la Ville et de l'amélioration du cadre de vie. Les actions peuvent aussi être déclinées au sein des écoles au profit des élèves de primaire (création d'une maison à insectes ...).

\*\*\*\*\*



**Nicolas RENO**, en charge des Sports et de la Sécurité :

*La politique sportive municipale a pour ambition de développer le sport « pour tous, partout et ensemble ». Le sport doit être un vecteur de cohésion sociale en s'appuyant sur 4 domaines : le Sport Éducation, le Sport Compétition, le Sport Loisirs et le Sport Adapté.*

*Afin de renforcer le lien avec les associations sportives mais également mener et accompagner l'ensemble des événements sportifs il a été créé en 2021 un poste d'ETAPS. Ce dernier, aura notamment pour objectif de proposer durant la période estivale en lien avec les associations des activités sportives dans les quartiers et en centre-ville.*

#### **Un partenariat étroit avec le monde associatif sportif :**

*La Ville continue à apporter son soutien, et son partenariat étroit avec le secteur associatif sportif de la commune par le versement de subventions de fonctionnement et de subventions spécifiques mais également par une mise à disposition importante d'équipements sportifs.*

*La Ville poursuivra son conventionnement avec des associations dans le cadre des Centres de Formation Techniques et Sportifs (CFTS) afin de conduire une action très forte auprès de la jeunesse pour un coût de 75 000 €.*

*L'accent sera mis également sur le Sport Adapté avec notamment la mise en place d'un créneau d'activité « Sport Adapté » encadrée par un Éducateur territorial. Un travail est également engagé avec les associations pour qu'elles s'engagent dans cette dynamique en proposant des créneaux spécifiques. Des créneaux de « sport sur ordonnance » seront également mis en place encadrés par un éducateur territorial.*

#### **Concernant les enseignements sportifs :**

*Les activités de l'école municipale des sports seront également reconduites pour les enfants et le public adulte.*

#### **Sur le volet évènementiel et le label « Terre de Jeux » :**

*La Ville est labellisée depuis 2020 « Terre de jeux 2024 ». A ce titre, elle organisera des manifestations comme, le Circuit cycliste Sarthe Pays-de-la-Loire, la fête du Sport, ... et soutiendra les manifestations associatives telles que la 21<sup>ème</sup> édition du Trophée Sarthe Basket, des tournois de football, le Triathlon de Sablé...*

*Une programmation de manifestations autour du label est en cours d'élaboration.*

*La Ville organisera également des animations en lien avec la Coupe du monde de Rugby 2023.*

#### **En matière d'équipements sportifs :**

*Une première tranche de travaux concernera, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022, la réfection des trois terrains de tennis extérieurs en terre battue artificielle. Suivra, ensuite, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2022, la création d'un terrain de beach. La création de terrains de padel est, quant à elle, reportée sur l'année 2023. La modernisation du site des tennis intégrera, également, le contrôle d'accès des terrains.*

*Un espace sportif de proximité a été engagé fin d'année 2021. Le chantier est en cours sur la plaine à l'arrière de l'école Alain Bourgeteau, dans le quartier de Gastines, pour permettre la pratique du football et du basket en accès libre. Il sera livré pour le printemps 2022.*

*Un plateau sportif « type fitness » sera implanté dans le Parc du Château d'ici la fin du printemps 2022*

*Un boudrome couvert est prévu sur le site de l'hippodrome. Le projet est en cours de définition en lien avec l'association pour une finalisation en 2023.*

Concernant le projet de la base de canoë-kayak, l'année 2021 a été consacrée aux échanges avec le club de canoë-kayak pour définir les besoins, et avec les services de l'État pour prendre en compte la réglementation inhérente au plan de prévention des risques inondations. L'année 2022 portera sur la désignation d'un maître d'œuvre et le lancement des études. Les travaux seront réalisés sur l'année 2023.

### **Sécurité :**

On compte à présent 8 agents policiers municipaux en poste. Les amplitudes horaires ont été élargies, jusqu'à 22 heures sur la période estivale. Une patrouille à vélo a été mise en place.

Sur l'année 2022, les missions de proximité seront renforcées. Pour cela, il est notamment prévu un changement du logiciel métier qui permettra aux agents de réaliser des tâches administratives à distance sur le terrain.

Les agents de la Police Municipale feront des interventions dans les écoles (niveau CM 1 et CM 2), afin de présenter leurs missions et de créer du lien avec la jeune génération.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la Police Municipale, des vestiaires, des douches, des sanitaires et une salle de pause seront aménagés au niveau de l'immeuble Saint-Martin pour une livraison en mai 2022.

Après la mise en place de la vidéoprotection sur le site de l'Espace Henri Royer et du parking Paul Doumer, en 2021, de nouveaux sites seront équipés en 2022 ; à savoir l'aire de jeux de la Chartrie, l'aire de jeux du parc du Château et le carrefour de la Poste.

Un Système Radio commun (Police municipale - Gendarmerie) nommé INTEROPERABILITE, sera mise en place au début du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2022 (Installation véhicule + 1 portatif). Ce nouvel équipement permettra d'être en lien continu avec le CORG "Centre d'opérations et de renseignements de la gendarmerie" lors des différentes interventions de la Police Municipale.

Cela vient compléter un ensemble de dispositifs organisationnels mis en place entre la Gendarmerie de Sablé et la Police Municipale depuis plusieurs mois.

Deux caméras piétons viendront, également, compléter l'équipement de nos agents. Celles-ci seront mises en service à compter d'avril 2022.

\*\*\*\*\*

**Geneviève POTIER**, Adjointe, en charge de la Santé, du Handicap et des Affaires Sociales :

Le CCAS, bénéficie depuis le début de l'année 2022 de nouveaux locaux rue Saint-Martin qui permettent aux agents et usagers de bénéficier d'un espace plus adapté pour recevoir le public.

L'action sociale à destination des Saboliens est structurée de la manière suivante :

### **Le développement social local :**

Arrivant au terme de sa première période triennale, l'agrément relatif au projet social de territoire intégrant, notamment, l'Espace de Vie Sociale « Le Trait d'Union » doit être renouvelé pour la période 2023 - 2025. Ce travail doit être mené de manière collaborative avec les acteurs du territoire impliqués dans le projet avant fin juin 2022.

La relocalisation temporaire de l'Espace de Vie Sociale est programmée pour le mois de septembre 2022, l'information et la présentation des locaux ayant été partagées avec le public et les partenaires concernés. Cette installation provisoire doit se poursuivre pour une durée de 2 ans.



La poursuite des actions promues dans le cadre du développement social local se fera tout au long de l'année 2022, actions intégrant notamment la dimension intergénérationnelle ainsi que les activités physiques et sportives.

### **L'accompagnement social individuel :**

L'accompagnement social individuel, réalisé pour les saboliens en situation de précarité, par deux travailleurs sociaux du CCAS, se complète en 2022 de la réactivation des accueils en permanence à raison de deux demi-journées par semaine. Par cette organisation, le CCAS souhaite apporter, avec réactivité, une réponse adaptée aux besoins des saboliens en demande de soutien. Les entretiens et accompagnements sur rendez-vous sont également poursuivis en 2022.

### **Gestion de la résidence Mermoz proposant 30 logements meublés à la location :**

L'offre de logements meublés de type 1 bis par le CCAS répond à une demande importante sur le territoire. Le premier trimestre 2022 est marqué par un taux d'occupation proche de 90 %. Le CCAS s'attache à maintenir cette offre locative sur le territoire au sein de la résidence Mermoz.

### **Le service Séniors et autonomie :**

L'assouplissement progressif des mesures strictes, mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID 19, permet le renforcement de l'offre de service à destination des saboliens âgés de 60 ans et plus. Cela se traduit notamment par la stabilisation et le renforcement de la cellule administrative du service Séniors et autonomie (aide et accompagnement à domicile, résidences autonomie, Brin de compagnie...).

Lié au projet social de territoire en déploiement d'actions intergénérationnelles, l'offre d'animations à destination des séniors saboliens continue de rechercher la collaboration avec les acteurs du territoire dont, notamment, le service des sports.

### **L'offre de logements en résidence autonomie et les services connexes proposés dans les établissements :**

Le parc de logements en résidence autonomie géré par le CCAS connaît un taux d'occupation proche de 90 %. La communication sur l'offre locative ainsi que sur les activités connexes (animation, service de restauration, gardiennage....) doit être soutenue en 2022 afin de promouvoir ce secteur.

### **Brin de Compagnie :**

La reprise d'activité du dispositif Brin de Compagnie est désormais effective. Aux visites à domicile proposées pour les saboliens isolés âgés de 60 ans et plus s'ajoute une offre d'activités collectives soutenant l'objectif de socialisation des personnes inscrites dans le dispositif.

### **Santé :**

En 2022, la commune va poursuivre son accompagnement auprès de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. En effet, après le déménagement du Guichet Unique dans les locaux de l'Hôtel de Ville, des travaux d'aménagement seront engagés. Il y sera réalisé 2 ou 3 bureaux de médecins, 1 bureau d'infirmière Asalée et un bureau IPA avec une salle d'attente et de réunion à disposition de l'association.

La convention entre le CCAS, gestionnaire des résidences autonomie et la Communauté de communes sera poursuivie pour mettre à disposition un T2 meublé au sein de la résidence Saint Denis, destiné aux

étudiants en médecine et aux professionnels de santé remplaçants de la MSPPS (médecins, dentistes, Kinés)

La ville va également mettre à disposition de la SASSA un local rue Gambetta et du temps d'un animateur sportif pour permettre de proposer des heures d'intervention pour le « sport Santé ».

### **Centre de vaccination :**

Depuis février 2021, la Ville s'est engagée dans le soutien des professionnels de santé dans la lutte contre la COVID en ouvrant un centre de vaccination, salle Théophile Plé. Le fonctionnement de ce centre de vaccination a été en partie remboursé par l'ARS.

38 808 doses de vaccins ont été administrées. De plus, en janvier et février 2022 des créneaux de dépistage ont été ouverts à la demande des professionnels de santé du secteur sabolien, compte tenu d'une forte demande ne pouvant pas être absorbée. Ainsi, 1 547 tests antigéniques ont été réalisés entre le 18 janvier et le 4 février.

Du fait de la baisse de la fréquentation, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de la Sarthe ont décidé la fermeture du Centre de vaccination au 31 mars 2022. La salle Théophile Plé aura été mobilisée pour le dispositif pendant plus d'un an.

### **Handicap :**

Afin de permettre à toute personne en situation de handicap de vivre mieux, la Ville favorisera l'accès :

- A l'emploi au sein de la collectivité en mobilisant le FIPHFP,
- Aux activités physiques à travers sa politique sportive sur le Sport Adapté,
- Aux bâtiments publics, en poursuivant le programme Ad'Ap 8 bâtiments publics seront réalisés dans leur mise aux normes en 2022.

Des actions seront également organisées autour du Téléthon 2022 en collaboration avec les associations, entreprises et commerces saboliens.

\*\*\*\*\*

**Benoit LEGAY**, en charge de l'Espace Public, des Espaces Verts et de la Mobilité :

Espaces publics

### **Quartier Saint-Nicolas (3<sup>ème</sup> tranche) :**

Le périmètre de la 3<sup>ème</sup> tranche porte sur la rue Saint-Nicolas, dans sa partie comprise entre la place de la République et la rue de l'Abreuvoir.

Le diagnostic et l'étude des réseaux humides (eaux pluviales, eaux usées et eau potable) ont été réalisés sur l'année 2021. Le Conseil Départemental de la Sarthe sera sollicité en 2022, pour étudier l'effacement des réseaux aériens. L'étude des principes d'aménagement de la voirie a débuté en 2021 et se poursuivra sur 2022, les travaux étant envisagés en 2024.

### **Accompagnement pour les espaces publics du cinéma et du Pôle Culturel :**

La Ville de Sablé accompagne les travaux d'aménagement des espaces publics autour du Pôle Culturel et du cinéma, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Les travaux consistent en la création d'espaces de stationnement (120 places), l'aménagement du parvis d'entrée du Pôle Culturel, les abords de la rue Saint-Denis et la réfection de la voie arrière du Centre Culturel. Ces travaux ont démarré en octobre 2021 par la réalisation de l'espace de stationnement et se poursuivent sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 par le parvis et la voie arrière.



### **Jardin public - sécurisation :**

Sur la base d'un diagnostic réalisé en 2021, des préconisations techniques ont été formulées pour la sécurisation de la partie "falaise" du jardin public. Elles portent sur des travaux de confortement du belvédère, du cheminement placé en dessous et de l'éperon au droit du viaduc, et sur la réalisation d'un muret et le confortement d'un muret existant.

### **Parc du Château :**

Des actions d'amélioration du Parc du Château se poursuivront, telles que la création d'un verger, la mise en oeuvre de nouvelles plantations et le remplacement des corbeilles existantes par des corbeilles de tri.

### **Quartiers de Montreux et de Gastines :**

Les quartiers de Montreux et de Gastines seront concernés par une campagne de revégétalisation : création de vergers, plantation d'arbres et d'arbustes et le renouvellement des corbeilles.

### **Petits travaux neufs et maintenance / Proximité :**

Une enveloppe « Petits travaux neufs, maintenance, proximité » sera inscrite afin de répondre aux besoins et aux sollicitations des administrés, notamment concernant l'entretien et les réparations des espaces publics. Des chantiers d'insertion, pilotés par la Croix Rouge, seront organisés.

### **Lutte contre les frelons asiatiques :**

La Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuivra son soutien financier auprès des propriétaires privés qui constateront la présence de nids de frelons asiatiques sur leur propriété, à hauteur de 100 € par intervention.

### **Mobilité :**

- Passerelle au-dessus de la Sarthe (lien quartier de Montreux et quartier du Pré)

Les premières études préalables (levés topographiques, études géotechniques, pré-diagnostic écologique avec inventaire faune/flore) ont été réalisées sur l'année 2021, ainsi que l'étude de faisabilité. Cette dernière a confirmé la réalisation de l'ouvrage. La désignation du maître d'œuvre interviendra au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022. Les études d'avant-projet démarreront.

- Vélo

Les premières actions du plan vélo portent sur les secteurs suivants :

- Rue Saint-Denis, dans la partie comprise entre la place du Champ de Foire et l'avenue de Montreux. L'étude a été réalisée en 2021 et les travaux sont envisagés sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022, en accompagnement de la livraison des espaces publics autour du Pôle Culturel.
- Rue Gambetta, l'étude en cours reste à finaliser sur 2022.
- Place du Champ de Foire, l'étude également en cours est réalisée en parallèle pour assurer la liaison des rues Saint-Denis et Gambetta.

- Périph'Nature

De premières réalisations verront le jour, avec l'aménagement de sentiers piétons vélos sur le quartier de Gastines.

- **VAE (Vélos à Assistance Électrique)**

*La Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuivra l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour l'année 2022.*

- **Autopartage**

*Une offre de quatre véhicules électriques en autopartage verra le jour, fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022, sur les quatre emplacements de bornes de recharge (IRVE), déjà existants : place de la République, place du Champ de Foire, parking rue Michel Vielle et au PEM.*

### **Transport public :**

*Suite à la prise de compétence Mobilités par la communauté de communes du Pays sabolien en juillet 2021, la commune n'a plus en gestion le service de transport urbain. L'engagement de l'équipe municipale de maintenir un service de transport gratuit a été conservé par les élus communautaires notamment grâce à la baisse de 472 000 € de l'attribution de compensation qui prend en charge la perte des recettes du service.*

### **Le déploiement de la fibre :**

*Orange poursuit le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Orange et ses sous-traitants terminent le raccordement des secteurs, en réalisant du génie civil complémentaire, ou en posant un réseau aérien.*

### **Contrat de partenariat public-privé en éclairage public et équipements divers :**

*Le Contrat de Partenariat Public Privé éclairage public, signé le 10 février 2012 pour une durée de 15 ans, avec le groupement GARCZYNSKI TRAPLOIR /VINCI Energies France / In'Energies se poursuit. Le contrat a permis :*

- *une diminution de 56,2 % de la consommation d'énergie par rapport au début du contrat grâce au renouvellement du matériel et à l'extinction de 23h à 6h,*
- *près d'1,48 millions de kWh économisés (équivalents à la consommation annuelle de 296 foyers français moyens),*
- *94 % de luminaires vétustes du parc remplacés,*
- *577 986 € HT de travaux confiés à des PME locales (79 % de l'engagement initial).*

*Compte tenu de la forte augmentation des coûts des fluides depuis fin 2021, une réflexion sur une modification de l'extinction d'éclairage public est en cours.*

*Il sera question de nouvelles zones à éteindre, telles que la rocade et quelques grands axes primaires, mais également d'une prolongation des horaires d'extinction.*

### **Budget annexe de la PELLANDIÈRE - Écoquartier « Rive Sud » :**

*La voirie définitive et l'éclairage public de la rue et de l'impasse Romy Schneider ont été achevés au dernier trimestre 2021. Reste l'installation des conteneurs semi-enterrés, programmée courant mars 2022.*

\*\*\*\*\*



**Denis ROCHER**, en charge du Commerce et des relations avec les entreprises :

### Développement commercial :

Par l'arrivée du manager de commerce en septembre 2021, il est à présent proposé une stratégie de développement commercial qui s'articule en 4 axes de travail prioritaires :

#### **Le développement de la fréquentation du centre-ville**

La mise en place d'un plan d'animations du centre-ville qui vise à attirer les familles sur les temps forts de consommation et les événements calendaires (lancement des nouvelles collections, vacances scolaires, les différentes fêtes : grands-mères..., Halloween, Noël).

Un accompagnement individuel des commerçants est proposé comme levier permettant d'améliorer l'expérience client.

Les échanges et les actions se poursuivront pour créer un environnement favorable au shopping et à la flânerie en coeur de ville : propreté, stationnement, voiries, fleurissement, sécurité, diffusion de la musique (...).

Dans cette veine, une étude qui associera les commerçants sera lancée sur le réaménagement de la Place Dom Guéranger pour qu'elle devienne un lieu convivial et familial privilégié des saboliens avec par exemple des aires de jeux pour les enfants, des terrains de pétanque, des espaces de détente et de partage en coeur de ville.

#### **La réduction de la vacance commerciale**

En lien avec le dispositif de l'OPAH-RU, qui vise la rénovation des logements du centre-ville, un dialogue est engagé avec les propriétaires, les bailleurs des immeubles qui contiennent cellules commerciales et logement. L'objectif est de leur présenter le dispositif d'aides à la rénovation de l'habitat afin de réhabiliter les logements à l'étage et faciliter leurs commercialisations tout en valorisant le patrimoine immobilier de ces partenaires. La dynamique de rénovation des logements permet de revaloriser l'ensemble du patrimoine du centre-ville et de poursuivre les échanges sur les cellules commerciales en rez-de-chaussée ; rénovation, valeurs locatives, adéquation entre l'offre et la demande, mise en relation porteurs de projets.

Un relationnel fort avec les agences immobilières, les notaires, les architectes et toutes les parties prenantes qui gravitent autour de la commercialisation de cellules économiques pour favoriser l'ouverture de nouveaux commerces est également engagé.

En complément à ces actions, il sera étudié l'habillage personnalisé des vitrines des cellules vides avec des trompes l'oeil de commerces pour améliorer l'image perçue de la ville.

Enfin, la subvention devanture commerciale qui contribue à l'embellissement du cadre de vie en centre-ville sera maintenue en 2022. Avec cette opération globale, la ville souhaite soutenir, d'une part, la valorisation et la préservation du patrimoine local et, d'autre part, assurer un soutien aux commerces de centre-ville. L'image renvoyée par des devantures commerciales de qualité et soignées joue sur l'attractivité du centre-ville.

#### **La prospection d'enseignes nationales et la recherche de porteurs de projets**

Un travail de prospection des enseignes est pour la première fois engagée, la ville sera notamment présente à Franchise Expo, une prospection active sera réalisée auprès des enseignes cibles.

Parallèlement des déplacements réguliers dans les villes voisines permettent de capter de potentiels porteurs de projets souhaitant dupliquer leur activité dans une autre ville. Cette prospection est réalisée

à la fois pour les commerces sédentaires mais également pour les commerces itinérants présents sur nos marchés hebdomadaires en vue d'enrichir l'offre.

### **Une stratégie de communication permettant la visibilité des enseignes**

Cette année sera marquée par le lancement de la market place qui offrira aux commerçants du territoire une visibilité supplémentaire sur le web.

Aussi les leviers de communication associés seront activés à l'image de la création d'une page commerce sur le site de la ville et de l'ouverture d'une page Facebook orientée sur les commerces et les animations commerciales.

\*\*\*\*\*

### **Manuela GOURICHON, en charge du Tourisme et de la Culture :**

La saison 2021, du camping a été encore quelque peu perturbée par la situation sanitaire et avec une météo capricieuse. Cependant, la réservation des hébergements locatifs en saison est montée à 100 % de taux d'occupation.

Après des travaux de mise en accessibilité, la Ville a pu, en 2021, renouveler son label Tourisme Handicap du camping. Il conviendra pour 2022 de renouveler le classement 3\*.

En 2022, des travaux seront réalisés sur la piscine qui date des années 1990 et dont un bassin présente des fuites d'eau importantes qui avait nécessité sa fermeture en 2021.

Suite à l'achat en 2021, du bateau promenade et la conclusion d'un bail commercial avec Monsieur BOUREAU, gérant de la société Sarthe Croisières, ce dernier reprendra ses prestations dès le mois d'avril. Sa saison, du fait des écourues en 2022, sera quelque peu raccourcie.

La Ville a déposé des dossiers de demandes de subventions préalablement à la réalisation d'une étude visant à définir la stratégie touristique de la commune pour ces prochaines années et notamment avec la question du développement de l'activité fluviale. La consultation, pour le choix d'un bureau d'étude, sera lancée au printemps 2022.

Enfin, en 2022, la ville verra l'arrivée du siège social de la Société Publique Locale Vallée de la Sarthe (office du tourisme) avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs actuellement en poste à Malicorne.

### **Concernant le relationnel aux associations :**

La Ville poursuivra son soutien aux associations par le versement de subventions et par la mise à disposition d'équipements. Les associations seront de nouveau sollicitées pour s'adosser aux différentes manifestations dans la Ville et incitées à promouvoir leurs actions sur Sablé.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville poursuivra des travaux de réhabilitation du 54 - 56 Grande Rue afin d'accueillir le projet "Casa Feliz", tiers lieu d'innovation sociale.

La Ville continuera à fortement soutenir le nouveau festival Pop au Parc et le Festival de Sablé.

Comme chaque année, la Ville de Sablé-sur-Sarthe participe à l'organisation de la « Folle Journée en Région » et y consacre un budget légèrement diminué par rapport aux autres années ainsi que la mobilisation de plusieurs services.

### **Sur le volet du patrimoine écrit :**

Concernant le Fonds patrimonial Pierre Reverdy, la Ville poursuivra, avec le soutien du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques (FRAB), son action d'enrichissement du Fonds Reverdy.



*En plus du Fonds Pierre Reverdy, la Ville souhaite valoriser et faire connaître le fonds patrimonial des archives. A ce titre, une exposition sera créée autour des constructions autour de la Sarthe ; elle sera installée dans un espace ouvert aux saboliens.*

*La Ville participera également aux Journées Européennes du Patrimoine.*

### **Micro Folies :**

*Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro Folies consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. La Ville de Sablé a obtenu une subvention de la DRAC de 45 000 € et est en attente d'une autre subvention DSIL de 27 000 € pour le financement des travaux nécessaires pour ouvrir un Musée numérique Micro Folies dans l'ancien cinéma du Palace Carnot.*

*L'objectif est d'ouvrir ce musée à la rentrée 2022, un recrutement d'un chargé de projet permettra d'en assurer le déploiement.*

### **Animations de la cité :**

*La Culture doit être un vecteur de développement local et de revitalisation du centre-ville.*

*Tous les ans, Sablé-sur-Sarthe organise des événements répartis sur toute l'année afin d'offrir aux saboliens des moments festifs qui ponctuent et animent la Ville.*

*En 2022, les événements devront permettre aux saboliens de se retrouver dans leur ville autour d'animations, spectacles divers.*

*Concernant le Forum des activités, depuis 3 ans maintenant, il est élargi aux associations qui proposent des activités pour tout type de public. Toutes les associations peuvent y être représentées. Il se déroulera comme en 2021 à l'Hippodrome. En effet, ce site a été largement apprécié des saboliens. Il permet aussi de réunir plus d'associations. Ce forum s'inscrit dans l'objectif de la Mairie de soutenir les associations suite aux années difficiles de la pandémie.*

*La fête du Printemps, la Fête de la Musique, la Fête Nationale, le marché de l'Avent, ou encore pendant la période estivale des cinémas de plein air, des concerts de Music'Ado, seront autant de rendez-vous qui viendront animer le centre-ville tout au long de l'année.*

*Afin de promouvoir l'ensemble de ces événements, une coordination entre les services de la Ville et le tissu associatif sera mise en place. Cette transversalité sera le gage de la réussite de la Culture pour tous, par tous, partout.*

\*\*\*\*\*

**Jean-Pierre FERRAND**, en charge du Patrimoine Bâti et de l'Habitat :

### **Accompagnement du Pôle Culturel Saint-Denis :**

*Dans le cadre de la construction du Pôle Culturel Saint-Denis, la Ville de Sablé réalisera des travaux destinés au Centre Culturel et à l'association L'Entracte, par délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes du Pays sabolien. Il s'agit du réaménagement des bureaux de l'association L'Entracte au rez-de-chaussée, à la création de bureaux au 1<sup>er</sup> étage pour l'administration et à la création d'un local de stockage et d'un atelier, en extension de la salle de spectacle Joël Le Theule.*

*Une participation pour la réalisation des travaux des espaces communs sera, également, versée à la Communauté de communes du Pays sabolien par un fonds de concours.*

### **Réfection de la façade de l'Hôtel de Ville :**

Suite aux échanges menés avec l'Architecte des Bâtiments de France, les premières études seront lancées en 2022 afin de restaurer la façade principale de l'Hôtel de Ville (la façade avant et le pignon, côté rue Michel Vielle). Elles consisteront à réaliser le relevé de la façade et à retenir un architecte du Patrimoine, qui sera missionné à la rédaction du marché de travaux et au suivi des travaux. De nouveaux dossiers de demandes de subventions ont pu être déposés en début d'année 2022.

### **Ecole Saint-Exupéry - rénovation énergétique :**

Suite à l'audit énergétique réalisé en 2021 sur l'école Saint-Exupéry dans le cadre du décret tertiaire, et aux dossiers de demandes de subventions sollicitées pour ce projet énergétique en Quartier de la politique de la Ville (QPV), il est proposé de retenir un maître d'oeuvre pour cette opération et de commencer les études. A cela, il convient d'ajouter que l'école bénéficiera d'un programme de la Banque des Territoires afin de travailler sur la cour et ainsi réduire les îlots de chaleur de la cour qui peut amener jusqu'à 2° pour les élèves en classe.

### **Accessibilité PMR :**

Conformément à l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap), la Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuivra la mise en accessibilité des ERP. La prochaine tranche de travaux concernera 8 sites, ayant obtenu en 2021 un avis favorable des services de la DDT. Il s'agit de : l'école Saint-Exupéry, du club house Tennis, du gymnase Anjou, de l'église de Gastines, des vestiaires de l'hippodrome, de l'espace Henri Royer, de la Maison de Quartier de Gastines, du camping. D'autres échanges interviendront avec la DDT afin de poursuivre et d'obtenir la validation des autorisations de travaux restantes.

### **Maison de l'Enfance et de la Famille - mise en conformité incendie :**

Dans le cadre de la dernière commission de sécurité, d'importants travaux doivent être entrepris au niveau de la Maison de l'Enfance et de la Famille, et porteront sur le désenfumage du hall d'accueil, la création de portes coupe-feu et la création de cloisons coupe-feu au niveau de l'ancienne mairie annexe.

### **Enveloppe Grande maintenance :**

La Ville de Sablé-sur-Sarthe engagera des travaux de grande maintenance de son patrimoine bâti. Ils porteront sur :

- la réalisation de purges, liées à la sécurité, sur la façade de la Mairie dans l'attente des travaux définitifs de réfection de la façade,
- la réfection des meneaux et des vitraux de l'église Notre-Dame, endommagés par les vents forts de l'automne 2021,
- de premiers travaux d'aménagement intérieur de l'école du Pré.

### **Petits travaux neufs et maintenance :**

Une enveloppe sera inscrite afin de répondre aux demandes de petits travaux neufs et maintenance, du patrimoine bâti, dans les différents champs d'activités : scolaire, sport, loisirs, tourisme, bâtiments administratifs...



### Développement de l'habitat :

Sarthe Habitat poursuit son projet pour la construction de 8 logements locatifs individuels dans le quartier Rive Sud. Les permis de construire sont obtenus, une fois les marchés attribués, après plusieurs appels d'offres infructueux en 2021, les travaux débuteront en 2022.

Pour l'ancien foyer de la piscine, Sarthe Habitat a pu déposer son permis en 2021. Le projet prévoit la réhabilitation de l'ancien foyer avec une offre de 22 logements locatifs du T1 au T3, la construction de 6 logements locatifs individuels et de 13 logements locatifs intermédiaires. Les travaux dureront 28 mois soit une livraison en 2024.

Sarthe Habitat, va démolir un immeuble, au 9 et 10 rue Fleury-sur-Orne. Le permis de démolir a été déposé en 2021 et la démolition interviendra en 2022. Les immeubles restants de la rue Fleury-sur-Orne commenceront à être réhabilités (intérieur et extérieur) en 2023.

Puis suivront début 2022, des travaux de réhabilitation de 50 logements au 31, 33, 35, avenue André Cerisay.

Concernant le quartier de la Rocade, le plan d'investissement de Sarthe Habitat pourra permettre au mieux, un début des travaux en 2024.

Pour le quartier Rive Sud, les lots libres de constructeurs il en reste à ce jour 8 de libre.

Afin de développer rapidement l'offre de logements, en plus de l'appel à projets de la rue de l'Île, deux autres appels à projets sur des propriétés de la ville seront lancés courant de l'année 2022.

**Suite aux échanges, le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2022.**

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h12.

Affiché le : 18 mars 2022

Retiré le :

Fait à Sablé, le 15 mars 2022

Le Maire,  
Nicolas LEUDIÈRE

